

Compte rendu classement Parcoursup :

BTS étude et réalisation d'agencement (lycée Schuman Perret - le havre)

Les vœux formulés par les candidats ont été examinés conformément aux critères généraux d'examen des vœux définis sur la plate-forme Parcoursup, à savoir :

- **Les éléments de la fiche avenir**
- **Les résultats scolaires de première et de terminale**
- **La cohérence entre la formation d'origine et le BTS demandé**

Détail des éléments pris en compte pour chaque critère

Les éléments de la fiche avenir : critère complémentaire

Note attribuée automatiquement suivant les éléments d'appréciation saisie par le professeur principal (*méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir*) ainsi que l'avis saisie par le chef d'établissement (*avis sur la capacité à réussir*).

Note calculée sur 20 en fonction des modalités saisies par l'établissement d'origine (*très satisfaisantes, satisfaisantes, assez satisfaisantes, peut démontrées*).

Les résultats scolaires de première et de terminale : critère important

Note attribuée automatiquement suivant les résultats de 1ère et de terminale dans le domaine des mathématiques, sciences physiques, français et anglais. Prise en compte des notes obtenues au bac ou aux épreuves anticipées de français ou de BEP.

Note calculée sur 20 en fonction des coefficients attribués. Ces coefficients sont variables en fonction de la série du candidat et des matières enseignées.

La cohérence entre la formation d'origine et le BTS demandé : critère très important

Note attribuée par la commission d'évaluation en décomposant le critère en deux évaluations qualitatives :

- **Analyse du parcours du candidat**

Note attribuée sur 20 en tenant compte des appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, des appréciations de la vie scolaire (*absence, attitude*) ainsi que de l'avis du conseil de classe.

- **Motivation à poursuivre**

Note attribuée sur 20 en prenant compte de la motivation du candidat à travers la fiche de projet de formation et les documents fournis.

NOTA :

Certaines notes globales ont été modifiées afin de respecter les règles de gestion d'interclassement des candidatures du groupe bachelier professionnel, à savoir :

Les bacheliers ayant bénéficié d'un avis favorable dans le cadre d'une classe passerelle : Ces candidatures seront classées à un rang qui permet l'admission du candidat dans la capacité d'accueil fixée pour le groupe « bacheliers professionnels »

Les bacheliers ayant un avis favorable dans le cadre de l'expérimentation : ces candidatures seront examinées par la CEV du BTS et classées **au regard des critères fixés par le recteur**. Elles ne pourront pas être moins bien classées que les candidatures relevant de l'expérimentation et n'ayant pas obtenu d'avis favorable.

Les bacheliers n'ayant pas bénéficié d'un avis favorable à l'issue d'une classe passerelle et ceux n'ayant pas bénéficié d'un avis favorable dans le cadre de l'expérimentation : ces candidatures seront examinées par la CEV du BTS et classées ou non au regard des attendus de la formation (*critères d'examen des dossiers*). Elles ne pourront pas être mieux classées que les candidatures avec avis favorable.

Les bacheliers sans avis car hors du périmètre de l'expérimentation (*apprentis, élèves hors région académique, inscrits au CNED, candidats libres*) : ces candidatures seront examinées par la CEV du BTS et classées ou non au regard des attendus de la formation et des critères d'examens des dossiers. **Ces candidatures pourront être interclassées à tout niveau du classement au regard des critères pris en compte.**